

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME (198^e) RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LES 27 ET 28 MARS 2025 PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

RÉSOLUTION CAD-13502

Positionnement institutionnel relatif
aux résultats financiers de l'Institution
pour 2024-2025 et au plan de
redressement pour 2025-2026

- ATTENDU** que les informations se sont précisées quant aux revenus de la subvention de fonctionnement et des droits de scolarité attendus pour 2025-2026;
- ATTENDU** qu'à la lumière des informations précisées, les augmentations estimées se veulent très marginales pour le budget 2025-2026;
- ATTENDU** l'estimation de la baisse de l'effectif étudiants à compter de l'automne 2025 découlant de la diminution importante des demandes d'admission des étudiants internationaux;
- ATTENDU** le déficit estimé pour le budget initial 2025-2026 provisoire dont les résultats préliminaires sont de l'ordre de 10,5 millions;
- ATTENDU** l'urgence d'agir rapidement afin de redresser la situation financière et la volonté d'entreprendre les actions avec diligence par la mise en place d'un plan de redressement dès 2025-2026;
- ATTENDU** les directives données par les vices recteurs aux secteurs d'activités sous leur gouvernement afin de procéder à l'identification de mesures potentielles d'atténuation du déficit pour 2025-2026;
- ATTENDU** l'état du déficit estimé de l'ordre de 10,5 millions dont il est question et les discussions intervenues à ce sujet lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 mars 2025;
- ATTENDU** les consultations tenues auprès de plusieurs acteurs de la communauté universitaire;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives et aux ressources par intérim;

Il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'** approuver la stratégie d'opter pour aller en déficit dès 2024-2025, sous réserve que les économies relatives aux dépenses et aux revenus supplémentaires non prévus espérés ne soient pas au rendez-vous;
- D'** autoriser de conserver les sommes disponibles du fonds de développement aux fins d'investissements moyen et long terme susceptibles de générer les revenus futurs supplémentaires ou d'optimiser l'utilisation des ressources;
- D'** autoriser de procéder à un gel d'embauches général dès le 1er avril excluant certains processus;
- D'** autoriser de proposer une démarche de plan de redressement dès l'année 2025-2026.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (28/03/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon

Saguenay, le 28 mars 2025